

000059 **16 JAN. 2024**  
**Opération de Recrutement 2024**  
**Médecin de travail (1 poste)**

La Directrice Générale de l'Office National des Aéroports,

- Vu la Loi n° 14.89 du 1<sup>er</sup> Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1<sup>er</sup> Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1-21-20 du 10 rejab 1442 (22 Février 2021) portant nomination de Madame Habiba LAKLALECH en qualité de Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la Loi cadre de l'Office National des Aéroports au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE UN :** L'Office National des Aéroports lance une opération de recrutement d'un médecin de travail rattaché à la Direction Capital Humain. La mission du poste et le profil recherché consistent en ce qui suit :

- **Mission du poste**  
Veiller à l'application de l'ensemble des dispositions relatives à la médecine de travail conformément aux dispositions réglementaires.
- **Profil recherché**  
Etre Titulaire d'un doctorat en médecine, avec une spécialité en médecine de travail, inscrit (e) au tableau de l'ordre des médecins et autorisé(e) à exercer la médecine avec une expérience minimale de 2 ans en tant que médecin de travail.

**ARTICLE DEUX :** Le concours est ouvert aux candidats(es) remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus ;

**ARTICLE TROIS :** Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes (Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés...);
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) (\*);
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées ;
- Inscription à l'ordre des médecins ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;



**NB : (\*) Les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme et éventuellement une copie du bulletin officiel sont exigées au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger.**

**ARTICLE QUATRE :** Critères d'admissibilité et d'admission

- 1) Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans l'article 1,2, 3 de la présente décision et ne seront admissibles pour l'épreuve écrite que les candidats(es) ayant rempli ces conditions ;
- 2) Ne seront admissibles pour l'épreuve orale que les candidats(es), ayant obtenu une note à l'épreuve écrite, supérieure ou égale à **12/20** ;
- 3) Ensuite, ne seront admis(es) définitivement que les candidats(es) ayant obtenu, une note à l'épreuve orale, supérieure ou égale à **12/20** dans la limite des postes pourvus ;
- 4) La liste des candidats(es) définitivement admis(es) et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

**Récapitulatif des épreuves prévues**

Épreuves	Durée
-Épreuve Ecrite	1h00 à 1h30
- Épreuve Orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat (e) à remplir les missions afférentes au profil demandé	30 minutes

**ARTICLE CINQ :** Affichage des résultats

La liste des candidats(es) arrêtés à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats (es) admis (es) définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site web de l'ONDA [www.onda.ma](http://www.onda.ma).

**NB :** La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

**ARTICLE SIX ET DERNIER :** Modalités de candidature

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) au plus tard le **02 FF" 2024**.  
**Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai ou non conformes aux conditions ci-dessus. Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de votre candidature.**

  
Direction Générale  
La Direction Générale  
Habiba LAKLALECH